

Le Québec lance un concours des villes les plus paisibles

Article créé le jeudi 27 juillet 2006



Jusqu'ici, en matière de concours lié à la qualité de l'environnement sonore, à notre connaissance, le décibel d'Or, organisé en France depuis 1991 et dont ce sera cette année la treizième édition, constituait l'exception. A compter de cette année, le concours organisé par le Conseil national du bruit n'est plus l'unique exemple du genre : afin d'encourager les initiatives locales en matière de gestion du bruit en milieu urbain, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) lance en effet un concours pour trouver les villes et villages les plus « paisibles » de la province.

Sensibiliser les citoyens comme les municipalités à l'importance de limiter le bruit, c'est surtout ce que vise le concours. Pour Louis Beaulieu, le président et directeur général de l'OOAQ, récompenser une municipalité ayant édicté un règlement original limitant le bruit peut donner l'idée à d'autres municipalités d'adopter un règlement similaire.

Les villes et villages gagnants se verront décerner une plaque honorifique avec la mention « Villes et villages paisibles ». Trois catégories ont été créées : moins de 2000 habitants, de 2000 à 50 000 habitants et plus de 50 000 habitants. Côté critères de sélection, figurent la qualité du règlement adopté, sa mise en application et le caractère innovant. Les municipalités doivent poser leur candidature avant le 15 octobre et les lauréats seront annoncés à la fin novembre. Un jury composé d'orthophonistes et d'audiologistes déterminera quels sont les exemples à suivre au Québec.

Site de l'OOAQ: <http://www.ooaq.qc.ca/villes%20et%20villages%20paisibles.html>